



ANNEXE F

Nom de l'entité :

En participant à ce processus de demande de qualification (DQ), vous reconnaissez et comprenez qu'il ne sera pas possible de modifier l'entité que vous utilisez pour présenter une demande pendant toute la durée du processus, y compris lorsqu'elle est qualifiée et active dans le bassin d'enquêteurs de la CPPM. Vous devrez continuer à utiliser l'entité avec laquelle vous avez présenté une DQ. Le seul cas où une entité peut être modifiée est si la CPPM lance un nouveau processus de demande de qualification; vous pourrez alors refaire une demande sous une nouvelle entité.

Faire un seul choix :

Option 1 : Propriétaire unique

Nom :

Adresse :

Numéro de TPS/TVH :

Option 2 : Société

Nom :

Adresse :

Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) :

Personne-ressource :

Je reconnais et comprends que je ne pourrai pas changer d'entité tant que je serai actif sur la liste des fournisseurs d'enquêtes de la CPPM.

Signature :